

Zeitschrift: Ensemble avec nos garçons et nos filles : bulletin pédagogique : revue de la Société fribourgeoise d'éducation

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 98 (1969)

Heft: 1

Vorwort: La Farandole et son Centre-Ateliers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une belle réalisation de l'Association fribourgeoise de parents d'enfants mentalement handicapés:

La Farandole et son Centre-Ateliers

Le 29 octobre dernier, une séance d'information était organisée au Centre-Ateliers de la Farandole, route Joseph-Chaley, afin d'orienter la presse et la population fribourgeoises sur les problèmes de la déficience mentale, ceci en vue de la Semaine nationale d'information de la Fédération suisse des associations de parents, du 9 au 16 novembre.

C'est *M. Max Heller*, professeur à l'Institut de pédagogie curative et inspecteur des classes spéciales qui introduisit le sujet en présentant une rétrospective sur la déficience mentale. C'est un phénomène universel. Comme les autres handicapés (infirmes-moteurs-cérébraux, handicapés sociaux, handicapés de la vue, de l'ouïe, etc.), le déficient mental jouit d'un *droit inconditionnel à la vie*, à une scolarisation, à une intégration dans la société, à un travail approprié à ses capacités. Les droits de l'enfant handicapé sont même plus étendus que ceux de l'enfant normal: il mérite plus d'attention et plus de soins de la part de chacun.

Sur le plan cantonal, la loi scolaire prévoit deux articles:

– l'un, *d'exclusion*: un enfant ne pouvant suivre sa classe peut en être exclu, sur avis médical (aujourd'hui psycho-médical);

– l'autre, *d'intégration*: les communes prévoient la création de classes pour les enfants qui ne peuvent suivre un enseignement normal.

A partir de 1901, la ville de Fribourg a créé des classes pour enfants retardés; elle en compte aujourd'hui 11, dont 6 classes françaises et 5 classes allemandes.

Les autres communes n'ont rien fait, parce qu'il existait des instituts:

– en 1903, l'Institut du Château de Seedorf, pour enfants profondément handicapés;

– en 1932, l'Institut de la Verrerie, pour les garçons. Cette maison est aujourd'hui transférée à Fribourg sous le nom des Buissonnets.

Mais tout cela était insuffisant, et trop d'enfants ne pouvaient encore bénéficier d'un enseignement approprié. Tout a changé avec l'introduction de l'Assurance-Invalidité, dont l'objectif essentiel est de défendre pour les handicapés le droit inconditionnel à la vie et permettre l'intégration de chaque personne dans la société moderne.

Pour cela, il faut du personnel; c'est à cet impératif que répond, en 1934, la création de l'Institut de pédagogie curative.

Après la fondation de Pro Infirmis, en 1936, nous passons les années à grandes enjambées, et voici, en 1962, la création de *La Farandole*, sur la base d'un phénomène tout nouveau: *pour la première fois, les parents se*

sont unis pour prendre conscience, ensemble, des problèmes que présentent leurs enfants handicapés mentaux et essayer d'y apporter une solution efficace.

Avec cet apport des parents, c'est toute la pédagogie curative qui prend un nouvel aspect, car qui peut apprendre à l'étudiant l'amour des enfants, si ce ne sont les parents eux-mêmes?

En 1964, un inspectorat spécial était introduit dans le canton, et en 1967, l'Assurance-Invalidité demandait à chaque canton de fonder une commission de planification pour l'ensemble du canton. Parmi les trois sous-commissions, l'une, dirigée par M. Rouiller, s'occupe de l'enseignement spécial. A ce jour, 12 institutions de notre canton se répartissent 700 enfants. Le seul et même but est poursuivi partout: l'intégration future de chaque enfant, qui doit être en mesure de trouver le sens de sa vie.

Toutes ces réalisations sont certes limitées, mais l'on peut espérer que des efforts toujours plus grands soient déployés afin que grandisse toujours plus cette lueur d'espoir qui anime parents et éducateurs.

Après ce rappel historique du problème de l'enfance déficiente en général, M^{lle} M. Morard, directrice de *La Farandole*, évoqua également les débuts de l'école et son évolution jusqu'à ce jour.

La Farandole a débuté en janvier 1962, dans les locaux de la Polyclinique de l'Institut de pédagogie curative. D'abord, 6 enfants y suivaient les cours, deux après-midi par semaine. Après 6 mois, les enfants venaient tous les jours. Au bout d'une année, il y avait 30 élèves et les locaux devenaient insuffisants. Grâce aux démarches de l'Association des parents, la Farandole émigrait en janvier 1965 à l'avenue du Moléson, avec le Centre de traitements pour *Infirmes-moteurs-célébraux*. Le nombre des élèves a augmenté sans cesse (65 aujourd'hui) et le Centre *Infirmes-moteurs-célébraux* va s'installer ailleurs.

La Farandole accueille des enfants handicapés mentaux moyens et profonds, de 4 à 16 ans, domiciliés à Fribourg et aux environs. Chaque enfant peut ainsi rentrer chaque soir à la maison. C'est une école bilingue: 3/4 des élèves parlent français, 1/4 allemand. Dix groupes de 4 à 7 enfants éducatibles sur le plan pratique reçoivent une première éducation: celle de la vie pratique. Notre but est qu'ils acquièrent l'indépendance la plus complète dans ce domaine. Nous tendons à leur donner un comportement social qui se rapproche le plus possible de celui des enfants normaux.

L'éducation scolaire vise au développement des perceptions sensorielles et de toutes les facultés, y compris les facultés physiques.

Ceux qui en sont capables apprennent la lecture et le calcul élémentaires. Résultat réjouissant à signaler: deux enfants ont pu quitter la Farandole pour être intégrés dans une classe spéciale.

Les enfants reçoivent aussi une formation religieuse à laquelle ils sont très sensibles et il est émouvant de constater leur épanouissement dans ce domaine.

Depuis 1966, nous recevons des enfants d'âge pré-scolaire (4 ans) et, depuis 1968, le Centre-Ateliers de la route Joseph-Chaley peut accueillir ceux qui ont dépassé l'âge de scolarité.

Une heureuse initiative de l'Association des parents est encore à relever: le *Service éducatif itinérant*. Deux collaboratrices spécialisées sillonnent le canton, afin de donner aux parents d'enfants handicapés les conseils qui leur sont nécessaires pour mener à bien leur difficile tâche d'éducation: M^{me} Fasel, de Saint-Antoine, s'occupe de la partie allemande du canton, tandis que la partie française est confiée à M^{lle} Madeleine Rosset.

Puis, tour à tour, les différents éducateurs du Centre-Ateliers présentent leurs activités:

Le *Centre-Ateliers* a pour but l'intégration des déficients mentaux après l'âge de scolarité. Pour cela, il faut faire découvrir aux jeunes handicapés la place qui est la leur dans la société, leur apprendre à maîtriser le mieux possible les exigences de leur entourage. Sur le plan économique, nous devons leur fournir les moyens techniques nécessaires afin qu'ils puissent s'adapter à la vie économique.

Il y a actuellement 25 places occupées par des jeunes de 16 à 20 ans, des deux sexes, en demi-internat. Ils sont divisés en deux groupes: une section ateliers et une section école ménagère.

En ce qui concerne la section ateliers, les possibilités sur le marché du travail sont malheureusement encore très restreintes; quelques entreprises seulement ont compris le problème. Il faut espérer que, à l'avenir, il soit fait une place toujours plus importante aux handicapés dans notre industrie moderne, non pas, comme il arrive trop souvent, afin d'avoir des employés au rabais, qui effectuent en définitive un travail égal aux autres, mais avec un sens profond de justice sociale.

Une partie de la production du Centre-Ateliers est destinée à des entreprises. Le reste est écoulé directement par le Centre (ainsi, les cartes de vœux vendues pendant la Semaine nationale d'information, réalisées en travail d'équipe avec un goût exquis).

Dans la section ménagère et ménagère-ateliers, la formation dure un an au moins. Les jeunes filles doivent pouvoir être ensuite intégrées dans un ménage collectif (hôpital, pouponnière, etc.). Pour rendre cette adaptation plus facile, l'équipement de la cuisine est très moderne.

Une autre réalisation intéressante est *l'internat de semaine* créé au Centre de la route Joseph-Chaley pour les enfants du canton qui devaient rester dans leur famille parce qu'ils étaient incapables de faire le voyage jusqu'à Fribourg. Ainsi, une douzaine d'élèves de la Farandole mangent et dorment chaque soir au Centre, du lundi au vendredi soir. Cinq personnes s'occupent de cette petite famille. L'enfant doit s'y sentir aussi bien que chez lui; à son retour de classe, il lui est proposé des occupations en relation avec son âge et son niveau mental. L'Association des parents a tenu à éviter la coupure totale avec la famille, les parents étant les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

Il appartient ensuite à *M. Bernard Mauroux*, président de l'Association fribourgeoise de parents d'enfants mentalement handicapés, de tirer les conclusions de ce rapide tour d'horizon et de faire entrevoir les perspectives d'avenir. Tout n'est pas résolu, mais l'œuvre réalisée jusqu'ici nous permet d'espérer que, grâce à la collaboration de tous, les problèmes encore posés trouvent la meilleure solution possible. Des perspectives s'ouvrent devant nous, qui nous permettent d'entrevoir avec moins d'angoisse l'avenir de nos jeunes handicapés:

– *l'atelier protégé* qui travaillera pour l'industrie, en vue d'une rentabilité économique,

– *l'atelier d'occupation* pour ceux qui ne pourront fournir un travail «économiquement rentable».

Pour cela, il est indispensable d'obtenir la collaboration de nos industries fribourgeoises. Il est urgent que notre société moderne comprenne sa tâche vis-à-vis de ses membres déshérités, non par un système d'exclusion, mais d'intégration.

Et qui sait si, dans un avenir plus ou moins proche, il ne sera pas possible de fonder un *village pour handicapés*?

C'est donc un sentiment extraordinaire d'espérance que nous laissent de telles perspectives. Nous avons découvert ce soir-là que les parents d'enfants handicapés sont des parents heureux, chez qui cette espérance ne cesse de susciter de nouvelles réalisations pour contribuer, dans la recherche des vraies valeurs, à la promotion réelle de chaque enfant.

M. G.

Pour tous renseignements:

Association fribourgeoise de parents d'enfants mentalement handicapés,
Case postale 366, 1701 Fribourg. Tél.: Bureau (037) 2 38 49; Appartement (037) 2 49 39 – C.C.P. 17-6129.